

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin tenue le 20 mai 2025, à 19 h, par visioconférence Teams.**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> Marie-Ève Barrette  
M. Martin Blouin  
M. Sébastien Dostie  
M<sup>me</sup> Marie-Josée Fecteau  
M<sup>me</sup> Virginie Goulet  
M. Claude Lambert  
M. Jérôme L'Heureux  
M. Clermont Maranda  
M<sup>me</sup> Julia Montminy  
M<sup>me</sup> Mélanie Plante  
M. Jean-Sébastien Poulin Lessard  
M. Jean-Christophe Rodrigue  
M<sup>me</sup> Annie A. Vachon  
M<sup>me</sup> Linda Vaillancourt

**PERMANENCE :**

M<sup>me</sup> Marie-Ève Dutil – directrice, Secrétariat général et services corporatifs

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M<sup>me</sup> Manon Dulac  
M. Bobby St-Pierre

**CA-01-05-25 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

L'avis de convocation ayant été envoyé à tous les membres en respect des règlements et la majorité des membres étant présents, M<sup>me</sup> Mélanie Plante, présidente, déclare la réunion valablement constituée. La séance est ouverte à 19 h.

**CA-02-05-25 RÉVISION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour a été préparé par M<sup>me</sup> Mélanie Plante, présidente, et rédigé par M<sup>me</sup> Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs;

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Annie A. Vachon, administratrice

**APPUYÉ** par M<sup>me</sup> Virginie Goulet, administratrice

**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par M<sup>me</sup> Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs.

**Adopté à l'unanimité**

**CA-03-05-25 NOMINATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE – BESOINS LOCAUX EXPRIMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION**

**CONSIDÉRANT** que la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation* a été adoptée et sanctionnée le 7 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de cette loi, la direction générale n'est plus nommée par le conseil d'administration (CA), mais par le gouvernement, sur recommandation du ministre de l'Éducation;

**CONSIDÉRANT que** le ministre doit, dans sa recommandation, tenir compte des besoins locaux exprimés par le CA du centre de services scolaire;

**CONSIDÉRANT que** M. Fabien Giguère, directeur général, prendra sa retraite le 27 juin 2025;

**CONSIDÉRANT que** par lettre datée du 7 mai 2025, M<sup>me</sup> Stéphanie Vachon, sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation, a invité M<sup>me</sup> Mélanie Plante, présidente du CA du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE), à lui faire parvenir une résolution du CA quant aux besoins locaux dans le cadre du processus menant à la nomination de la prochaine direction générale du CSSBE;

**CONSIDÉRANT que** dans ladite lettre, la sous-ministre adjointe précise que l'expression « besoins locaux » fait référence aux attentes du CA à l'égard de certaines compétences que devrait posséder la future dirigeante ou le futur dirigeant de l'organisation, notamment en matière de leadership pédagogique, et ce, en fonction des caractéristiques et spécificités du milieu dans lequel elle ou il évoluera;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Sébastien Dostie, administrateur  
**APPUYÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Josée Fecteau, administratrice  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** les besoins locaux identifiés par le CA, ainsi que les attentes qui y sont associées en matière de compétences, d'expériences et d'expertises à l'endroit de la nouvelle direction générale, soient présentés aux responsables du comité de sélection dans l'ordre de priorité suivant :

- 1) Agir avec exemplarité en intégrant les décisions politiques dans la mise en œuvre des orientations de l'organisation, tout en respectant le principe de subsidiarité et en étant capable de faire valoir les intérêts de l'organisation dans un cadre légal vaste et complexe;
- 2) Exercer un leadership authentique, transformationnel et mobilisateur, en instaurant un climat de confiance et en agissant avec éthique, intégrité et transparence;
- 3) Définir et porter une vision stratégique, globale et éducative, centrée sur la réussite des élèves et les objectifs du PEVR, en mobilisant les partenaires internes et externes autour d'une vision commune;
- 4) Prendre des décisions courageuses et audacieuses, en sortant de sa zone de confort et en assumant les choix difficiles nécessaires à l'avancement de l'organisation;
- 5) Établir et entretenir des relations interpersonnelles de qualité, en favorisant un climat de collaboration où chaque membre de l'équipe peut pleinement assumer ses rôles et responsabilités;
- 6) Comprendre les réalités du milieu, incluant les besoins particuliers et les enjeux éducatifs et administratifs, et mobiliser les parties prenantes autour des défis régionaux par une vision partagée;
- 7) Gérer efficacement les ressources humaines, matérielles et financières, en assurant la performance, la rigueur budgétaire, la reddition de comptes et en répondant aux enjeux liés à la main-d'œuvre.

**QUE** l'administratrice ou l'administrateur qui occupe la présidence du CA du CSSBE au moment du processus siège au comité de sélection à titre de présidence du CA;

**QU'À** compétence égale que les candidatures locales soient privilégiées;

**QUE** M<sup>me</sup> Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et des services corporatifs, procède à la transmission de la présente résolution à la sous-ministre de l'Éducation, et ce, avant le 23 mai 2025.

**Adopté à l'unanimité**

À 19 h 17 sur proposition de M. Claude Lambert administrateur, appuyé par M<sup>me</sup> Virginie Goulet, administratrice, la séance est levée.

Mélanie Plante  
Présidente du CA

Marie-Ève Dutil, directrice  
Secrétariat général et services corporatifs